

PROCES-VERBAL N° 9

Commission Régionale Contrôle Mutations

Réunion du : Jeudi 21 Octobre 2021
Présidence : M. Antoine ROMBALDI
Présent(s): Mme Eliane VINCIGUERRA - MM Jean-François BERNARDI et Jean-François GIANNETTINI
Absent(s):
Excusé (s):
Assiste(nt):

1°) CAS DE L'EDUCATEUR CULIOLI Ghjuvan-Gavinu du F.C. BALAGNE à la J.S. CALVI (Ligue Corse de Football) :

OPPOSITION A CHANGEMENT DE CLUB.

Par courriel en date du mardi 19 octobre 2021, la J.S. CALVI informe la Commission que le club du F.C. BALAGNE refuse de donner son accord au changement de club pour l'éducateur cité en rubrique.

EN CONSEQUENCE,

La Commission demande :

- Au club du F.C. BALAGNE de bien vouloir motiver ce refus, pour sa séance du jeudi 28 octobre 2021, dernier délai

En cas de refus financier, que le club quitté démontre détenir une preuve de nonpaiement de la dette et avoir pris des mesures concrètes envers cette personne pour palier à cette situation.